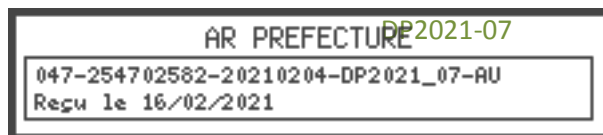


DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021-07



## CONTRAT DE DERATISATION/DESINFECTION AVEC LA SOCIETE CALLISTO SYSTEM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2020\_10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégation au Président,

Vu les décisions DP2016-03 du 27 janvier 2016, validant le contrat avec la Société CALLISTO SYSTEM,

Vu les décisions DP2016-36, DP2017-17, DP2019-14 autorisant la signature des avenants n° 1, 2 et 3 visant à élargir la prestation suite au déménagement du siège du syndicat à la ZAE de Damazan et à l'acquisition de l'écoparc,

Considérant la fermeture du site de Nicole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, impliquant l'arrêt de la location du matériel de compactage et donc l'arrêt de la prestation de désinfection du matériel,

Considérant les dates d'échéance différentes des contrats existants, entraînant une lourdeur administrative dans leurs suivis, il a été proposé de ne faire qu'un seul et même contrat pour tous les sites (dératisation locaux administratifs de Damazan, dératisation usine, dératisation des sites de Monflanquin, Nicole, Fumel et Miramont-de-Guyenne et désinfection du matériel des sites de Monflanquin et Miramont-de-Guyenne),

### Le Président,

- **Article 1 :** **DÉCIDE** de signer une nouvelle proposition tarifaire n° 33364 avec la société CALLISTO SYSTEM – 59 route d'Agen 47 310 ESTILLAC pour la prestation de dératisation et de désinfection sur l'ensemble des sites de ValOrizon pour un montant HT de 2 700€ pour l'année 2021,
- **Article 2 :** **PRECISE** que ce contrat est valable pour une durée d'un an reconductible pour une durée égale à la période initiale par tacite reconduction,
- **Article 3 :** **PRÉCISE** que les dépenses sont prévues au budget primitif 2021.

Fait à Damazan, le 04 février 2021

Le Président,

Michel MASSET